

KV d' Hostun – Edition 2017

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1: le Kilomètre Vertical (KV) sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le dimanche 2 juillet 2017. L'accueil des participants aura lieu au stade de football de la ville d'Hostun(Drôme).

Le départ de la course se situera au lieu-dit «Boulogne» sur la commune d' Hostun à 10 h.

L'arrivée se situera au-dessus du Pas Pourceau sur la crête à une altitude de 1265 m (vue 360° sur le Vercors et la vallée du Rhône et de l'Isère).

Article 2:

Formule compétition chronométrée:

- 5.100 kms et 1000m de dénivelé positif (265 m / 1265 m)

Pas de limite horaire pour réaliser le parcours chronométré.

Retour en mode « ballade » 8.8 kms.

Article 3: l'épreuve est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du KV, d'une licence sportive FFPM, FFCO, FF Tri ou d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition**.

Article 4: La course est ouverte aux catégories junior (nés en 1998 ou 1999), espoir (nés en 1995, 1996 ou 1997), Senior (nés entre 1978 et 1994) et Vétérans (nés en 1977 et avant).

Article 5: ravitaillements.

Il y aura un ravitaillement sur le parcours (liquide et solide) situé à mi-parcours et un à l'accueil.

Le ravitaillement est exclusivement réservé aux coureurs de la course.

Les coureurs qui redescendront auront la possibilité de se servir sur le ravitaillement.

Article 6: équipement.

La course a lieu en juillet ; Possibilité de grande chaleur entre 10h et 13h.

Matériel conseillé :

- un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- Casquette (ou tout autre moyen de se protéger la tête insolation +++).
- un téléphone portable.
- Bâtons autorisés.
-

Article 7: assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes (UNASS).

Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant au KV d' Hostun se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance dans sa totalité (soit 15.8 kms (retour compris)):les cas de rapatriements assurés pas les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille) en prévenant impérativement les organisateurs.

Le bon esprit sportif veut que les concurrents les plus lents se laissent doubler sans encombre par des coureurs plus rapides, notamment dans les secteurs monotraces

Article 8: respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillement est limité à un seul sur le parcours. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des débris sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9: résultats et récompenses.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Le premier de chaque catégorie homme et femme: junior, espoir, sénior et vétéran (M1, M2 et M3). Pas de cumul des prix (soit 18 récompensés).La personne devra être présente pour retirer son lot.

Article 10: signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification du coureur.

Article 11: assurance.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

Article 12: inscriptions.

Elles sont limitées au nombre de système de chronométrage(doigt Sport Ident) que l'organisation possède soit 300.Si certains participants possèdent le leur cela augmentera le nombre d'inscrits maximum.

Seulement, les 300 premiers inscrits auront un cadeau d'inscription (500 g de noix de Grenoble AOC).

L'inscription et le paiement se font en ligne par le biais de notre partenaire Lesportif.com avant le 30 juin 2017 minuit. Au-delà, l'inscription se fera sur place le jour de la course.

Le tarif est de 10 euros si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 3 euros sur place.

Elles se feront dans la limite des « doigts » disponibles sauf si le concurrent possède le sien.

Les inscriptions sur place seront clôturées 30 minutes avant le départ.

**ATTENTION DISTANCE ACCUEIL-DEPART=1.9 KMS,
PREVOIR 30 MN EN MARCHÉ ET 15 MN EN TROTTINANT.**

Article 14: restauration.

Une buvette sera à votre disposition avant et après la course avec thé, café, bière, boissons, gâteaux et glaces.

Article 15: droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au KV d'Hostun abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepte les termes du présent règlement.

Contact : yso.2605@free.fr ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>